© Drogues Info Service - 6 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

dépistage simple du cannabis

Par Profil supprimé Postée le 05/01/2010 10:24

> toute la famille a des soupçons de prise de cannabis par une de nos petite-fille ado.
> comment et où faire un test de dépistage (en Isère)sans que celà déclenche une procédure énorme.

Mise en ligne le 05/01/2010

Bonjour,

un test de dépistage d'une consommation de cannabis se pratique dans un laboratoire d'analyses médicales, sur présentation d'une ordonnance précisant le produit à rechercher, ainsi que la voie (dans le sang, dans les urines). Le médecin qui rédige l'ordonnance est tenu au secret médical, et les analyses réalisées sont confidentielles, il n'y a donc pas de conséquence juridique à un test de dépistage.

Toutefois, le pratiquer sous la contrainte, voire à l'insu, peut rendre difficile l'exploitation du résultat, car la personne pourra vivre cela comme une intrusion dans sa vie privée et refuser de parler de cette consommation.

Nous vous conseillons avant tout dépistage, d'en parler avec elle, vous-même ou une personne de l'entourage avec qui votre petite-fille s'entend bien, quelqu'un dont elle se sent proche. Elle pourra mieux que quiconque dire ce qu'il en est. Le dialogue est à privilégier, mais il n'est pas toujours facile ou possible. Nous avons peu d'éléments sur votre situation, ce qui nous empêche de répondre de façon plus approfondie ; pour plus d'informations, ou tout simplement pour en parler, nos écoutants sont à votre disposition sur la ligne téléphonique Drogues Info Service au 0800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe, tous les jours de 8h à 2h du matin).

Cordialement.